

manœuvres ont pour cadre la lutte contre le socialisme et la subversion rouge (...) ».

En refusant la juridiction d'exception que constituent les tribunaux militaires, il termina sa déclaration par ces mots :

« Et que dirait l'ouvrier s'il était jugé pour faits de grève par un jury composé du patron et de la maîtrise ? C'est pourtant ce qui se passe aujourd'hui où nous sommes jugés par les représentants de la hiérarchie militaire.

La seule chose qui nous importe aujourd'hui, est que nous sommes sûrs d'être compris par les jeunes, sûrs d'être compris par les appelés qui n'ont pu trouver les moyens d'exprimer leur révolte, sûrs d'être compris enfin par les travailleurs qui ne veulent pas voir leurs fils trahir leur lutte et leur drapeau qui sont les nôtres ».

Cette déclaration, cet appel fut imprimé et distribué à des milliers d'exemplaires auprès de jeunes de toutes les villes et de tous les milieux. Il renforça leur volonté de lutte contre l'armée bourgeoise.

#### Les vitres du consulat US

Tout récemment, Alain Krivine et Michel Recanati, passèrent en jugement en vertu de la loi anti-casseurs pour une manifestation dure organisée par la Ligue Communiste contre le Consulat des Etats-Unis. Là encore les accusés ne se gênèrent pas pour dénoncer l'hypocrisie d'un gouvernement bourgeois, qui traînait des militants révolutionnaires devant les tribunaux, pour quelques carreaux cassés dans une richissime ambassade US, alors que ce même gouvernement n'avait pas levé le petit doigt quand l'imperialisme américain déversait des millions de tonnes de bombes sur Hanoï.

● des revendications démocratiques à mettre en avant dès aujourd'hui

Tant que la bourgeoisie aura le pouvoir, elle utilisera la justice contre les militants révolutionnaires et contre les travailleurs. Mais cela, loin d'engendrer la passivité, doit nous pousser à engager la lutte sur des objectifs clairs, qui limitent l'arsenal juridique de la répression bourgeoise, et peuvent, grâce à des mobilisations de masse, lui infliger des reculs sur ce terrain :

- A bas les Tribunaux d'exception
- A bas la Cour de Sécurité de l'Etat
- A bas les Tribunaux militaires
- Libération des emprisonnés politiques
- A bas les lois scelerates
- Abrogation de la loi anti-casseurs
- Abrogation de la loi anti-drogue
- Suppression de la garde à vue
- A bas les pouvoirs judiciaires de la police
- Suppression effective de la prison préventive.

Mais notre action ne peut se borner à cela. Nous devons lutter également pour l'amélioration des conditions de détention des militants révolutionnaires et des prisonniers en général :

- remplacement des « matons » pour des éducateurs spécialisés
- suppression des cachots et de toutes les mesures humiliantes
- liberté de lecture et d'information
- droit de vote
- droit à une vie sexuelle normale pour les détenus
- possibilité pour eux de faire appel à la justice contre toute décision de l'administration
- garantie de retrouver un travail après la sortie de prison, et donc suppression du casier judiciaire.

● prendre la légalité bourgeoise pour ce qu'elle est

Pour nous la loi n'est pas un code d'émanation divine : c'est un des moyens que s'est donnée la bourgeoisie pour assurer sa domination. Nous ne saurions donc avoir plus de respect pour elle que les bourgeois qui transgressent eux-mêmes tous les jours leur propre légalité.

De même que les travailleurs n'ont jamais respecté le préavis légal de 5 jours pour faire grève, quand ils se sentaient forts et prêts à agir de suite, de même le fait qu'une manifestation de rue soit interdite par la loi n'est pas pour nous à priori un obstacle à sa tenue.

Les révolutionnaires, dans ce domaine, doivent prendre leurs décisions en considérant surtout l'opportunité politique et l'état du rapport de forces. C'est la leçon fondamentale qui doit nous garder de toute déviation juriste ou légaliste.

N'oublions jamais que :

- c'est grâce aux énormes mobilisations lycéennes du printemps 71 que le lycéen Gilles Guiot, d'abord condamné, fut relaxé.
- c'est grâce aux manifestations parisiennes de décembre 70 sur le procès de Burgos, que 6 militants basques ont échappé à la mort.
- c'est grâce aux mobilisations ouvrières que le patron de Berliet — poussé par le gouvernement très inquiet — a retiré la plainte déposée contre 9 syndicalistes en vertu de la loi anti-casseurs.

N'oublions jamais que la bourgeoisie elle-même subordonne ouvertement la « justice » à ses intérêts politiques : elle met en avant la notion d'« opportunité de poursuite ».

Cette expression alambiquée désigne une réalité très claire : elle se déclare prête à faire réprimer les « écarts », et les « désordres », sauf quand cette répression elle-même risquerait